

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-pretend-produire-une-electricite-a-98-sans>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Le nucléaire ne sauvera pas le climat > Archives des mobilisations du Réseau pour le climat > Archives COP 21 des actualités de la campagne > **EDF prétend produire une électricité à 98% sans CO₂**

4 octobre 2015

EDF prétend produire une électricité à 98% sans CO₂

À la veille de la COP21, EDF, sur son site internet par la voix de son PDG Jean-Bernard Levy prétend produire en France une énergie à "98% sans CO₂".

Estomaqués par cette affirmation mensongère qui cherche à prouver que la production d'électricité nucléaire (production dominante en France) est une énergie complètement décarbonée, nous réagissons.

Nous portons plainte devant le jury de déontologie publicitaire et lançons la pétition "[Stop aux mensonges d'EDF, le nucléaire n'est pas sans CO₂](#)".



À la suite de notre plainte au jury de déontologie publicitaire en octobre 2015, EDF change le discours de son PDG en ajoutant un astérisque précisant bien que le chiffre de 98% ne prend pas en compte le cycle de vie des énergies produites (extraction - construction des centrales - traitement des déchets et autres émissions indirectes inhérentes à la production d'énergie nucléaire). Par ailleurs l'entreprise demande le report de l'audience du jury de déontologie publicitaire à la fin de la COP21.

“ Cette année plus que jamais tout le groupe EDF s’engage pour un monde décarboné.

C’est notre métier, c’est notre responsabilité.

Tout EDF est derrière l’Objectif 2°C.”

Jean-Bernard Lévy
Assemblée Générale EDF,
19 mai 2015

98%* DE LA PRODUCTION ELECTRIQUE FRANÇAISE SANS CO₂

DEPUIS 1990, EDF A DIVISÉ PAR 2 SES ÉMISSIONS DE CARBONE

* Emissions directes, Hors analyse du cycle de vie (ACV) des moyens de production et des combustibles / Indicateurs de performance financière et extra-financière, EDF 2014

EDF reconnaîtrait-il par ce petit astérisque que les propos de Jean Bernard Lévy sont faux, ou bien est-ce une façon de se protéger de la plainte que nous avons émise contre l'entreprise ?